



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

**ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT
DE BOISSONS TEMPORAIRE**

N° 2023/206-VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 18 aout 2023 de l'association l'ASARD représentée par Monsieur Laurent EYDOUX, Président.

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de l'organisation de la 47^{ème} édition du Rallye Ronde de la Durance par l'association l'ASARD :

Le Samedi 23 septembre de 8h au dimanche 24 septembre 2023 à 20h

Esplanade du Pijoret - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'association l'ASARD est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 18 septembre 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

